



Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Reception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 JUILLET 2012

DOSSIER N° 7 :

CONSTRUCTION D'UN
ENSEMBLE IMMOBILIER
COMPOSE D'UNE MEDIATHEQUE
ET D'UNE MAISON DE LA VIE
ECOCITOYENNE ET
ASSOCIATIVE – VALIDATION DE
L'AVANT-PROJET DEFINITIF –
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Juillet 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absente : 1

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME CALLUAUD (à M. BLADOU), MME THIBAUDEAU (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à M. JALABERT)

Absente : MME DESON

Secrétaire : M. QUANCARD

DOSSIER N° 7 : CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UNE MAISON DE LA VIE ECOCITOYENNE ET ASSOCIATIVE VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DEMANDES DE SUBVENTIONS

033-213300692-20120710-100712-07-DE

Accusé de réception

Reception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

La construction d'un ensemble immobilier regroupant une médiathèque et une maison de la vie écocitoyenne et associative est le projet phare de la recomposition urbaine du Centre Ville du BOUSCAT.

A cet effet et avec l'appui de la SEML Bordeaux Métropole Aménagement, un concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » a été lancé le 19 juillet 2010.

Par délibération du 29 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de cet ensemble immobilier à l'équipe suivante :

- Atelier d'architecture King Kong, mandataire, architecte mandataire
- COTEBA, bureau d'études techniques tous corps d'état, développement durable
- IdB Acoustique, bureau d'études acoustiques
- Vincent POURTAU Économie et Associés, économie de la construction ;

L'avant-projet définitif, remis par la maîtrise d'œuvre en mai dernier, prévoit la réalisation d'une médiathèque et d'une maison de la vie écocitoyenne et associative d'une surface utile totale de 2 831 m², incluant les locaux techniques. La répartition des surfaces est la suivante :

Type de locaux	Surface Utile m ² (SU)	SU lx techniques m ²	Total SU m ²
Médiathèque	1525	113	1638
MVEA	478	125	603
Réserve de bureaux	110	0	110
Espaces Mutualisés	435	45	480
Total ensemble	2548	283	2831

Les espaces mutualisés serviront à la fois à la médiathèque et à la MVEA. Au prorata des surfaces totales (hors réserve de bureaux et espaces mutualisés), la répartition des locaux entre MVEA et Médiathèque s'établit respectivement à 27% et 73%. Par application de ces taux, les espaces mutualisés peuvent être affectés pour 350 m² à la Médiathèque et pour 130 m² à la MVEA, selon le tableau ci-dessous :

Type de locaux	Total SU en m ²	Part des espaces mutualisés	Total SU m ²	% de l'ensemble
Médiathèque	1638	351	1989	70%
MVEA	603	129	732	26%
Réserve de bureaux	110	0	110	4%
Total ensemble	2351	480	2831	100%

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux s'élève à 5 800 000€ HT hors équipement (valeur mois m 0 janvier 2011) auquel s'ajoute une tranche conditionnelle de 162 350€ HT correspondant à l'aménagement de la réserve spatiale de bureaux d'une surface utile de 110m².

Cette estimation est en diminution de 1 300 000 € HT par rapport à l'estimation initiale prévisionnelle de 7 100 000 € HT figurant au marché de maîtrise d'œuvre. Cette diminution provient notamment de la suppression du parking souterrain décidée par la Ville et d'une rationalisation de l'ensemble des surfaces.

Il est à noter que par ailleurs la commune du Bouscat soutient l'initiative de la commune de Bouscat à la création et de sensibilisation de nos concitoyens à l'art de notre temps par le biais de la procédure dite du « 1% artistique ».

Le décret n°2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n°2005-99 du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques, fixe le cadre réglementaire de cette procédure. Celle-ci prévoit qu'un maître d'ouvrage puisse consacrer 1% du montant HT des travaux de construction d'un bâtiment à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues par des artistes vivants pour être intégrées au bâtiment considéré ou à ses abords.

Le « 1% artistique » est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux médias, la vidéo, le design, le graphisme, la création paysagère ...

En conséquence, le plan de financement de l'ensemble immobilier intègre une enveloppe de 58 000€ TTC en vue de la réalisation d'une œuvre d'art au titre de la procédure du « 1% artistique ».

L'opération de « 1% » sera suivie par un comité artistique, instance de conseil placée auprès du maître d'ouvrage.

Ce comité, composé notamment de membres du Conseil Municipal désignés par Monsieur le Maire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), sera chargé de définir le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER (médiathèque et maison de la vie écocitoyenne et associative)

DEPENSES	H.T. en €	T.T.C. en €	RECETTES	en €
Maîtrise d'ouvrage déléguée	180 000	215 280	Subventions Conseil Régional Aquitaine	1 100 000
Maîtrise d'œuvre, contrôles, assurances, coordination	958 424	1 146 275	Subvention DRAC	1 400 000 ¹
Travaux	5 800 000	6 936 800	Participation C.U.B.	175 000
Divers / aléas	355 351	425 000	F.C.T.V.A. (taux 2012 : 15,482%)	1 380 611
SOUS-TOTAL	7 293 775	8 723 355	Financement communal	4 919 915
1% artistique	54 206 ²	58 000		
TOTAL GENERAL base	7 347 981	8 781 355		
Tranche conditionnelle	162 350	194 171		
TOTAL GENERAL base + tranche conditionnelle	7 510 331	8 975 526		8 975 526

¹ Montant prévisionnel incluant l'investissement au titre du 1% artistique

² Taux de TVA réduit (7%)

En annexe sont présentées des vues intérieures et extérieures du projet.

Au prorata des surfaces utiles présentées dans les tableaux ci-dessus, le montant des travaux spécifique à la médiathèque et hors équipement (valeur mois 0 janvier 2011) s'élève à 5 273 493,50 euros HT¹.

A ce montant les travaux de démolition et de VRD (voirie/réseaux divers) doivent être déduits afin de déterminer l'enveloppe éligible à la subvention de la DRAC. Le montant total de ces travaux s'élève à 235 000 euros HT, sur les 5 962 350 euros HT, tranche conditionnelle incluse (5,8 Me + 162 350 e).

Accusé certifié exécutoire
 le préfet : 11/07/2012
 Publication : 10/07/2012

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MEDIATHEQUE (TRAVAUX ELIGIBLES)

DEPENSES	H.T. en €	T.T.C. en €	RECETTES	en €
Maîtrise d'ouvrage déléguée (70% du montant global)	126 000	150 696	Subventions Conseil Régional Aquitaine	1 100 000
Maîtrise d'œuvre, contrôles, assurances, coordination (70% du montant global)	670 896	802 392	Subvention DRAC	1 400 000
Travaux (hors démolition et hors VRD) (70% du montant global)	4 009 145	4 794 937	F.C.T.V.A. (taux 2012 : 15,482%)	935 968
Divers / aléas (70% du montant global)	248 746	297 500	Financement communal	2 667 557
1% artistique (1)	54 206	58 000		
TOTAL	5 108 993	6 103 525		6 103 525

(1) – aucune récupération de TVA sur le 1% artistique

Dans ce contexte, la Ville du Bouscat sollicite pour la réalisation de la médiathèque une subvention de l'État au titre de la 1ère fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Le Conseil Régional d'Aquitaine et la Communauté Urbaine de Bordeaux sont également sollicités en vue de l'obtention de subventions aussi élevées que possible.

Ainsi,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le concours de maîtrise d'œuvre sur « esquisse » lancé le 19 juillet 2010,

VU la délibération du 29 mars 2011,

VU l'avant-projet définitif remis par la maîtrise d'œuvre,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

4 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, M. BARRIER)

Article 1 : Valide l'APD tel que détaillé ci-dessus,

Article 2 : Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de l'ensemble immobilier au stade APD à hauteur de 5 800 000€ HT, auquel s'ajoute une tranche conditionnelle de 162 350€ HT, ainsi que l'estimation prévisionnelle des travaux de la médiathèque hors démolition et hors VRD au stade APD à hauteur de 5 108 993 euros HT.

1 70% du montant total des travaux, aléas et honoraires + 100% du 1% artistique (5 108 993 e + 70% de 235 000 e)

Article 3 : Autorise le maire à affecter le 1% artistique à la réalisation d'une œuvre d'art dans le cadre du projet médiathèque,

Accusé certifié exécutoire

Article 4 : Approuve le plan de financement prévisionnel de l'ensemble immobilier et celui de la médiathèque,

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012

Article 5 : Autorise le maire à solliciter des participations financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que de tout autre organisme pour la réalisation de cette opération,

Article 6 : Autorise le maire ou son représentant à déposer le permis de construire,

Article 7 : Autorise le maire ou son représentant à lancer le marché de travaux,

Article 8 : Autorise le maire à désigner des représentants du comité artistique chargé du suivi de la procédure de 1% artistique,

Article 9 : Prend acte du projet de fonctionnement décrit en annexe.

Fait et délibéré le 10 Juillet 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20120710-100712-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012

MEDIATHEQUE DU BOUSCAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

Projet de fonctionnement**Préambule**

Implantée au centre de l'agglomération bordelaise, en périphérie immédiate de la ville de Bordeaux au nord-ouest, la ville du Bouscat compte près de 24000 habitants. Dans le cadre de la recomposition urbaine de son centre-ville et afin de renouveler et élargir les services offerts à la population dans les domaines de la lecture publique, de la vie associative et du développement durable, la ville du Bouscat réalise, au sein d'un même ensemble immobilier, une médiathèque et une Maison de la vie écocitoyenne et associative. Ce projet répond à une volonté de créer au centre-ville un lieu d'échanges, de partages, de pratiques et de savoirs au service des citoyens.

La nouvelle médiathèque, pensée comme un lieu de vie, de convivialité, de sociabilité, d'insertion sociale, de loisirs et de création, permettra de développer une offre documentaire diversifiée et multi-supports, de proposer une offre culturelle variée en direction de tous les publics et d'accueillir le public de façon satisfaisante, physiquement en ses murs et virtuellement en ligne.

La maison de la vie écocitoyenne et associative est conçue comme un lieu d'animation et de promotion de la vie associative, un lieu de rencontre et d'information, un lieu de ressources pour le grand public, les responsables associatifs, les adhérents et les bénévoles qui y trouveront services, conseils et accompagnements.

PRESENTATION, MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque du Bouscat est un service culturel municipal. En tant que service municipal, elle fonctionnera sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la ville du Bouscat. En tant que service public, elle assumera ses missions en se fondant sur des valeurs d'égalité, de laïcité et de continuité.

Service public de proximité, la médiathèque sera particulièrement attentive à la qualité de l'accueil qu'elle réservera à ses usagers, ainsi qu'à la modernité de son offre. Elle s'adaptera aux besoins et aux évolutions de ses publics, notamment par l'emploi des nouvelles technologies (services à distance, ressources numériques...).

La médiathèque s'adressera aussi bien à un public occasionnel et non emprunteur qu'à un public d'abonnés plus régulier. Elle veillera à la diversité et au renouvellement de ses collections. La consultation sur place de documents, les actions culturelles, l'accès à Internet et aux initiations multimédia seront gratuits et ouverts à tous.

Afin de favoriser la promotion et le développement de la lecture et de toutes les formes d'expression culturelle sur le territoire, elle proposera une programmation régulière et diversifiée (ateliers, projections, expositions...), en lien notamment avec les thèmes développés par la maison de la vie écocitoyenne et associative, ainsi que des actions ciblées à destination des scolaires et des publics spécifiques.

SES MISSIONS

Accusé certifié exécutoire

La médiathèque du Bouscat développera les missions principales de toutes médiathèques :

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012

- ▲ Constituer et mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents à des fins d'information, d'éducation, de culture et de loisir
- ▲ Promouvoir, entretenir et développer la lecture auprès de tous les publics, jeune et adulte
- ▲ Être un espace public de rencontre, de confrontation d'idées et de débat citoyen
- ▲ Garantir à tous l'accès aux nouveaux supports de l'information et assurer la formation des usagers à l'utilisation de ces outils
- ▲ Mener des actions hors les murs et mettre en œuvre des stratégies pour aller au devant de nouveaux publics
- ▲ Participer à la formation initiale et continue à tous les âges, soutenir l'auto-formation
- ▲ Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle locale et nationale

Des missions spécifiques

Elle développera également des missions spécifiques :

- ▲ Constituer, mettre à disposition et valoriser des ressources spécifiquement dédiées au monde associatif, en collaboration étroite avec la maison de la vie écocitoyenne et associative
- ▲ Constituer, mettre à disposition et valoriser des ressources autour du développement durable, de l'écocitoyenneté en collaboration étroite avec la maison de la vie écocitoyenne et associative
- ▲ Constituer un fonds Parents-Enfants à destination des parents et professionnels de la petite enfance.

SES OBJECTIFS

La médiathèque aura notamment pour objectifs de :

- **Prendre en compte tous les publics :**

Actions en direction des « publics empêchés » :

- ▲ poursuivre et développer le portage de livres à domicile (aujourd'hui le service compte 10 bénéficiaires) dans un souci d'égalité entre les publics mobiles et « empêchés »
- ▲ mettre en place un service de qualité en direction des personnes handicapées :
 - constituer des collections adaptées : documents en gros caractères, livres sonores, livres tactiles, vidéos sous titrées et/ou en langues des signes...
 - proposer du matériel adapté aux différents handicaps : télé-agrandisseurs, ordinateur spécifique (synthèse vocale, plage braille...), boucles magnétiques, signalétique en braille
 - membres du personnel formé à l'accueil des publics handicapés
 - prise en compte dans le cadre de la programmation des animations : projections de films en audiodescription, contes ou conférences traduits en langue des signes, partenariats avec des associations et structures spécialisées

Accusé certifié exécutoire

Actions en direction des personnes âgées :

- ▲ développer des partenariats avec le futur Pôle senior de la Ville avec les RPA
- ▲ proposer des ateliers multimédias visant à sensibiliser ces publics aux NTIC et aux usages des services en ligne
- ▲ mettre en place un partenariat avec le service aide à domicile : sensibilisation et formation des aides ménagères sur la place du livre, de la musique, de l'image, d'Internet pour les personnes âgées

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012*Actions en direction des scolaires, collégiens, lycéens, étudiants :*

- ▲ revisiter et intensifier les actions déjà en place : il s'agit de construire les animations sur la base d'une concertation avec les équipes pédagogiques permettant d'offrir aux élèves non seulement l'accès à l'emprunt de documents mais également à des activités pédagogiques ou culturelles élaborées spécifiquement.
- ▲ mettre en place des mallettes thématiques empruntables par les écoles
- ▲ mettre à disposition des ressources et services en ligne via le portail de la médiathèque : bibliographies thématiques, coups de cœurs...

Actions en direction de la petite enfance :

- ▲ proposer un accueil régulier des structures petite enfance de la ville (crèches collectives, crèche familiale, halte-garderie, RAM)
- ▲ sensibiliser les assistantes maternelles du RAM, de la crèche familiale, les jeunes parents à l'utilisation des ressources de la médiathèque
- ▲ développer et mettre en valeur un fonds parents-enfants. La valorisation de ce fonds permettra de faire un lien avec les actions d'ores et déjà engagées par la ville en matière de parentalité.

Actions en direction des publics dits « éloignés » : il s'agit de sensibiliser et mobiliser des publics ne venant pas naturellement à la médiathèque, les publics les plus éloignés géographiquement, sociologiquement ou culturellement de ce service, en prenant en compte les politiques développées dans le cadre du CUCS.

– **Développer une offre culturelle variée et renouvelée incluant :**

- ▲ la consultation, le prêt, le téléchargement de documents écrits, sonores et vidéo, physiques et virtuels (postes de visionnage vidéo, bornes d'écoute individuelles...)
- ▲ l'accès et l'utilisation d'outils multimédias. En plus des postes de consultation placés dans les différents espaces de la médiathèque, l'espace multimédia, destiné à tous les publics, permettra la consultation en libre-accès d'Internet et des ressources en ligne (sélections de sites Internet...), la réalisation de travaux personnels ou collectifs, la sensibilisation aux outils multimédias, la mise en place d'ateliers d'initiation tout public (bureautique, recherche documentaire...)
- ▲ l'accueil de groupes (scolaires, public en formation...), pendant et hors temps d'ouverture au public
- ▲ des actions culturelles en direction de tous les publics (adultes, jeunesse, adolescents, étudiants...), proposées notamment au sein des différents espaces d'animations. L'espace culturel multifonctions accessible depuis le hall d'accueil de l'ensemble immobilier et l'accueil de la médiathèque, l'espace d'animation polyvalent situé dans l'espace enfance et jeunesse, la salle d'activités pédagogiques et l'espace multimédia favoriseront l'organisation de rencontres d'auteurs et de conteurs, de conférences, d'expositions, de projections, d'ateliers, etc.

LES COLLECTIONS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012

1. Principes généraux :

La constitution des collections s'inscrira dans le cadre des principes énoncés par la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques, notamment l'article 7 : *"Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacun à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et réactualisées"*.

Les collections de la médiathèque :

- seront **encyclopédiques** (mais non exhaustives), pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés et mises à jour régulièrement. Les collections comporteront des documents d'initiation et de vulgarisation. En fonction des sujets, seront également proposés des documents permettant un approfondissement ou une étude plus poussée.
- seront **multi-supports** : imprimés, CD, DVD... Outre les supports physiques, la médiathèque proposera des ressources dématérialisées autour de l'écrit, de l'image et du son.
- s'inscriront dans un double mouvement de satisfaction des besoins et des attentes (explicites ou implicites) des usagers, et d'incitation à la découverte. Elles seront constituées en lien avec le territoire et avec une prise en compte de l'environnement de proximité et des partenaires locaux.
- **répondront à différents usages** :
 - culture, citoyenneté, détente et loisirs
 - recherches d'information et documentation pratique
 - éducation et formation (initiale et permanente), autoformation
- s'adresseront non seulement aux publics qui fréquenteront directement la médiathèque (individuels, familles...) mais également aux collectivités (écoles, crèches...) et associations de la ville.

Lors des acquisitions, les documents dont le contenu informatif est avéré seront privilégiés. L'exactitude des informations contenues sera un critère de sélection et, a fortiori, de retrait des collections. Chaque usager devra pouvoir trouver au sein des collections ce qu'il cherche, sous la forme d'un titre précis ou de son équivalent, mais aussi découvrir des œuvres mises en avant par les bibliothécaires. Une attention particulière sera donc apportée aux œuvres de création qui ne sont pas promues par le marché et ne bénéficient pas d'une couverture médiatique importante.

Afin de maintenir un fonds documentaire fiable, adapté et attractif, la médiathèque procédera régulièrement à la révision critique des collections. Cette opération, destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées, supposera des mises en réserve ou des éliminations.

L'élimination physique d'un document se fera selon plusieurs critères. Elle portera sur :

- les documents dégradés ou en mauvais état (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- les documents dont le contenu ne correspond plus à l'état des connaissances
- les documents remplacés par des éditions plus récentes ou par des substituts plus à jour
- les documents dont l'usage a décliné et ne correspond plus aux intérêts du public
- les exemplaires multiples

- les journaux et revues, à l'issue d'une période de conservation définie pour chaque titre
- les documents donnés à la bibliothèque qui ne font pas l'objet d'une intégration dans ses collections

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet le 11/07/2012
 Publication : 10/07/2012

2. Des fonds spécifiques :

- *le pôle de ressources vie associative et écocitoyenneté*

Le lien entre Médiathèque et Maison de la vie écocitoyenne et associative se traduira principalement par le biais d'un pôle de ressources documentaires concernant la vie associative et l'écocitoyenneté, développé au sein de l'espace documentaire adultes de la médiathèque. Ce pôle qui s'adressera à tous les publics (particuliers, partenaires associatifs, culturels, éducatifs, sociaux, économiques, etc.) se composera d'ouvrages de référence et de vulgarisation, de revues, de DVD, de ressources en ligne, etc.

Le **fonds dédié à la vie associative** permettra aux bénévoles, responsables associatifs, mais aussi à toutes les personnes souhaitant créer une association, de disposer d'outils traitant les questions juridiques, administratives, sociales, comptables...liées au monde associatif.

Le **fonds dédié à l'écocitoyenneté** aura pour objectif de proposer au public des ressources générales et spécifiques sur les thèmes du développement durable, de l'écocitoyenneté, de lui permettre de mieux comprendre les enjeux du développement durable, ses principes et ses objectifs et lui donner les outils pour agir au quotidien. De nombreux thèmes seront abordés : protection des ressources naturelles, changements climatiques, consommation responsable, économie solidaire, écotourisme, etc. Les bibliothécaires auront une mission de médiation importante, en aidant les publics à repérer et interpréter les informations dont ils auront besoin.

La médiathèque organisera des temps forts (expositions, conférences, projections) autour de ces deux fonds en partenariat avec le Pôle Culture, Animations, Associations de la Ville, le Pôle Développement durable et les associations de la ville.

- *le fonds Parents-enfants*

Ses objectifs : mettre à disposition des parents et des professionnels de la petite enfance des ressources sur les thèmes de la parentalité, de l'enfance, de l'adolescence : psychologie, pédagogie, grossesse, puériculture, éducation, santé, famille, littérature jeunesse.

Le fonds sera constitué d'ouvrages de professionnels qui témoignent de leurs expériences et de leur pratique ainsi que d'ouvrages de spécialistes qui apportent une analyse et des pistes de réflexion, de DVD documentaires, de revues (spécialisées en littérature jeunesse...)

3. L'organisation des collections

Les collections pourront être organisées de la façon suivante :

Collections	Nombre
Imprimés :	
▲ <i>Ados-adultes</i>	25200
▲ <i>Pôle vie écocitoyenne et associative</i>	1450
▲ <i>Enfance et Jeunesse</i>	14000
▲ <i>BD</i>	6400
▲ <i>mangas</i>	500
Documents sonores physiques	4400 CD
Documents vidéo physiques	3500 DVD
Documents multimédias	300
Abonnements	130
Total	55880

Les fonds de la médiathèque se répartiront en plusieurs espaces qui proposeront chacun plusieurs types de documents :

– **l'espace Périodiques** intitulé « café jardin » :

Cet espace, situé à proximité immédiate de l'entrée de la médiathèque et de la banque d'accueil général, sera conçu comme un espace d'actualité et d'information rapide. Il proposera plus de 70 abonnements à des journaux et revues, un accès à Internet et à des ressources en ligne. Les numéros les plus récents seront consultables sur place, les numéros précédents seront ouverts au prêt. En lien direct avec le patio, aménagé comme un salon et équipé d'un distributeur automatique de boissons, cet espace assurera un rôle de détente, de confort et de convivialité.

– **l'espace Enfance et Jeunesse** :

Cet espace comprendra :

- un espace tout-petits (0-5 ans) : des collections adaptées (albums, imagiers) seront présentées dans des bacs accessibles aux tout-petits.
- un espace jeunesse : albums, romans, documentaires, usuels, 25 abonnements à des périodiques

– **l'espace Ados-Adultes** :

- fonds courants adultes : romans, documentaires
- fonds vie écocitoyenne et associative
- fonds de référence (encyclopédies, dictionnaires, atlas, usuels)
- fonds « Lire autrement » : documents destinés à un public mal voyant (livres en gros caractères, textes lus...)
- fonds parents-enfants

– **l'espace BD et mangas :**

L'espace, aménagé en salon de lecture détente, proposera des collections tout public et des collections adultes (BD, Mangas, Comics).

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prelet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

– **l'espace Images et Sons**

Si l'évolution rapide des technologies occasionne actuellement un bouleversement des usages autour de la musique et de l'image, on ne peut concevoir la médiathèque sans supports physiques (CD, DVD). Le nombre de CD ou de DVD pourra toutefois être revisité d'ici l'ouverture de la médiathèque. L'espace Image et Sons est conçu pour évoluer spatialement et permettre demain de proposer une offre partiellement différente. Tous les genres seront représentés.

En complément de l'offre de CD et de DVD, cet espace intégrera des bornes d'écoute et de téléchargement de musique MP3 et proposera à plus ou moins long terme de la vidéo en ligne et à la demande.

La consultation sur place des documents sonores et vidéo sera possible : 5 bornes d'écoute individuelle (écoute sous casque en chauffeuses ou écoute mobile) et 3 zones de visionnement semi collectif sur écran plat (dont 1 poste au sein du pôle vie écocitoyenne et associative) seront mises à la disposition du public. Des périodiques seront également présentés dans cet espace.

– **l'espace multimédia**

Destinés à tous les publics, les 14 postes de l'espace proposeront plusieurs activités et un accès à des ressources numériques :

- ▲ **Internet et bureautique** : consultation d'Internet, accès aux outils de bureautique, possibilité d'enregistrer des données sur support informatique, d'imprimer, de scanner des documents
- ▲ **Autoformation** : à partir de CD-Roms et DVD-roms, de sites web en ligne, de bases de données
- ▲ **Initiations et ateliers collectifs** animés par un professionnel

En outre, à partir des postes répartis dans les espaces de lecture et par le biais de son portail, la médiathèque mettra à disposition des ressources et services en ligne - sélection de sites (sithèque), revues et journaux dématérialisés, livres numériques, dictionnaires et encyclopédies, etc - afin d'offrir à l'utilisateur la possibilité d'écouter, de regarder, de chercher, de créer depuis les différents espaces de la médiathèque ou hors de la structure.

4. Les modes d'accès aux documents

Les usagers pourront avoir connaissance des documents qui constituent les collections et de leur localisation dans la médiathèque grâce au catalogue informatisé, consultable au sein de la médiathèque ou à distance via Internet.

Deux modes d'accès aux collections physiques seront proposés : **le libre-accès** et **l'accès indirect**.

Le libre-accès :

La grande majorité des documents seront en libre-accès et empruntables à domicile. Certains documents de référence (encyclopédies, dictionnaires, atlas...) seront en libre-accès à proximité de la salle de travail adultes ainsi qu'au sein de l'espace jeunesse mais seulement consultables sur place.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

L' accès indirect :

Une partie du fonds documentaire sera stockée dans la réserve située au rez-de-chaussée. Les documents en réserve figureront dans le catalogue et pourront être empruntés par l'utilisateur. Seront mis à la réserve des documents peu empruntés, en bon état, ayant un intérêt intellectuel et de référence, parfois historique s'il s'agit de fonds local, ainsi que des collections de périodiques.

5. Le prêt et retour des documents

Les collections seront équipées de puces RFID (identification par radio fréquence). La technologie RFID permettra à la fois d'équiper les documents d'un système antivol et de gérer les prêts et retours.

Les prêts et les retours s'exerceront de manière centralisée à la banque d'accueil général de la médiathèque ainsi que par le biais de deux automatés de prêt.

Les automatés permettront :

- de rationaliser les tâches et de libérer le personnel pour d'autres missions telles que l'accueil, le conseil, l'orientation des publics dans les rayonnages, le renseignement et l'aide à la recherche documentaire.
- de favoriser la fluidité des opérations de prêt/retour
- d'améliorer l'information des usagers (ticket récapitulant les prêts avec leur date de retour)

Une boîte de retour des documents, accessible depuis le parvis extérieur, permettra d'offrir aux usagers un service de retour 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

LE FONCTIONNEMENT**1. Personnel présent dans les espaces de lecture :**

Le nombre de personnel présent à la banque d'accueil et dans les espaces de lecture variera en fonction des heures pleines et creuses, sans pour autant sacrifier la qualité de l'accueil :

- ▲ Heures pleines : 6 personnels
- ▲ Heures creuses : 4 personnels

2. Les horaires de la médiathèque

La future médiathèque proposera :

- des horaires mieux adaptés aux besoins des publics, aux rythmes de vie : ouverture entre 12h et 14h, jusqu'à 19h, le dimanche
- des horaires « période scolaire » et des « horaires d'été »
- des horaires lisibles, mémorisables, réguliers

Période scolaire (de septembre à mai):

- une ouverture du lundi au dimanche :

Lundi : 15h-18h
 Mardi : 15h-18h
 Mercredi : 10h-18h
 Jeudi : 15h-18h
 Vendredi : 15h-19h
 Samedi : 10h-18h
 Dimanche: 15h-18h
Total : 32 h

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012
 Publication : 10/07/2012

Le personnel travaillera en équipe complète du mardi au vendredi, en demi-équipe le lundi et le samedi. Les effectifs seront renforcés le dimanche par des vacataires. Les rotations se feront chaque semaine.

Le dimanche, l'équipe sera réduite à deux agents titulaires (A, B ou C) et renforcée par deux ou trois vacataires (exemple : étudiants en métiers du livre, étudiants en 1er cycle). Le dimanche privilégiera la lecture détente, il sera donc réservé au prêt, retour et consultation sur place des documents et ne proposera pas d'animations particulières.

Horaires d'été (de juin à août)

- une ouverture du mardi au samedi :

Mardi : 15h-18h
 Mercredi : 10h-18h
 Jeudi : 15h-18h
 Vendredi : 15h-19h
 Samedi : 10h-18h
Total: 26 heures

3. Les droits d'inscription et conditions d'emprunt

- ▲ La **gratuité** sera proposée à tous les publics, aux Bouscatais et aux non Bouscatais.

- ▲ Le **nombre de documents empruntables** et la **durée d'emprunt** seront élargis :

Hypothèse: 12 documents pour 3 semaines (aujourd'hui 5 documents imprimés pour 3 et 1 DVD pour 1 semaine).

Le nombre de documents empruntables par les extérieurs (non Bouscatais) sera inférieur.

- ▲ **Le prêt à titre collectif**

Le prêt sera consenti à titre collectif et gratuit pour des collectivités de la commune du Bouscat :

- ▲ établissements scolaires
- ▲ crèches, halte-garderie
- ▲ accueils de loisirs sans hébergement
- ▲ maisons de retraite (RPA, EHPAD)
- ▲ associations à caractère socio-éducatif

La carte sera établie au nom de la collectivité sous la responsabilité d'une personne physique désignée. Chaque collectivité pourra prendre une inscription par classe ou par groupe assimilable.

Le nombre de documents empruntables par carte pourra être fixé à 30 pour une durée maximale de 8 semaines. L'emprunt pourra être prolongé une fois 4 semaines.

Pour toute autre association ou collectivité n'entrant pas dans ces catégories, les modalités d'inscriptions et les conditions de prêt seront les mêmes que pour les particuliers.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

- ▲ Certains services seront payants : photocopies et impressions. Les tarifs seront fixés par décision du maire.

LES MOYENS HUMAINS

La Ville veillera :

- à recruter des compétences quasi inexistantes au sein de l'équipe : spécialistes de l'animation, communication, des nouveaux médias...
- à respecter certains équilibres entre catégories.

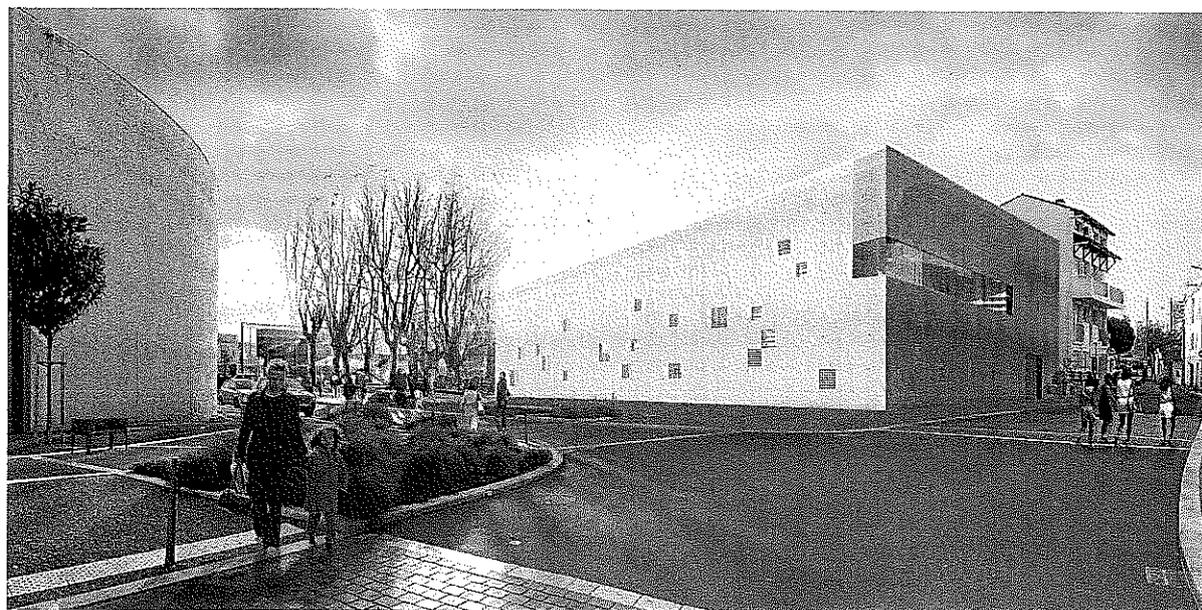
Afin d'assurer une ouverture au public de 32 heures par semaine, mettre en place des animations diversifiées et développer des activités hors-les-murs, l'équipe de la médiathèque pourra être constituée de 18 ETP, dont trois emplois réservés à des personnes handicapées, répartis de la façon suivante :

- ▲ Catégorie A : 2
- ▲ Catégorie B : 7
- ▲ Catégorie C : 9

Au personnel de la médiathèque, s'ajoutent deux techniciens/régisseurs mutualisés avec la maison de la vie écocitoyenne et associative.

Le personnel de la maison de la vie écocitoyenne et associative comprendra :

- ▲ 1 responsable de la maison de la vie écocitoyenne et associative
- ▲ 1 agent en charge du secrétariat de la MVEA
- ▲ 2 agents en charge de l'accueil
- ▲ 2 techniciens/régisseurs mutualisés avec la médiathèque
- ▲ 1 animateur chargé de la mise en place des animations, des rencontres avec les scolaires...



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

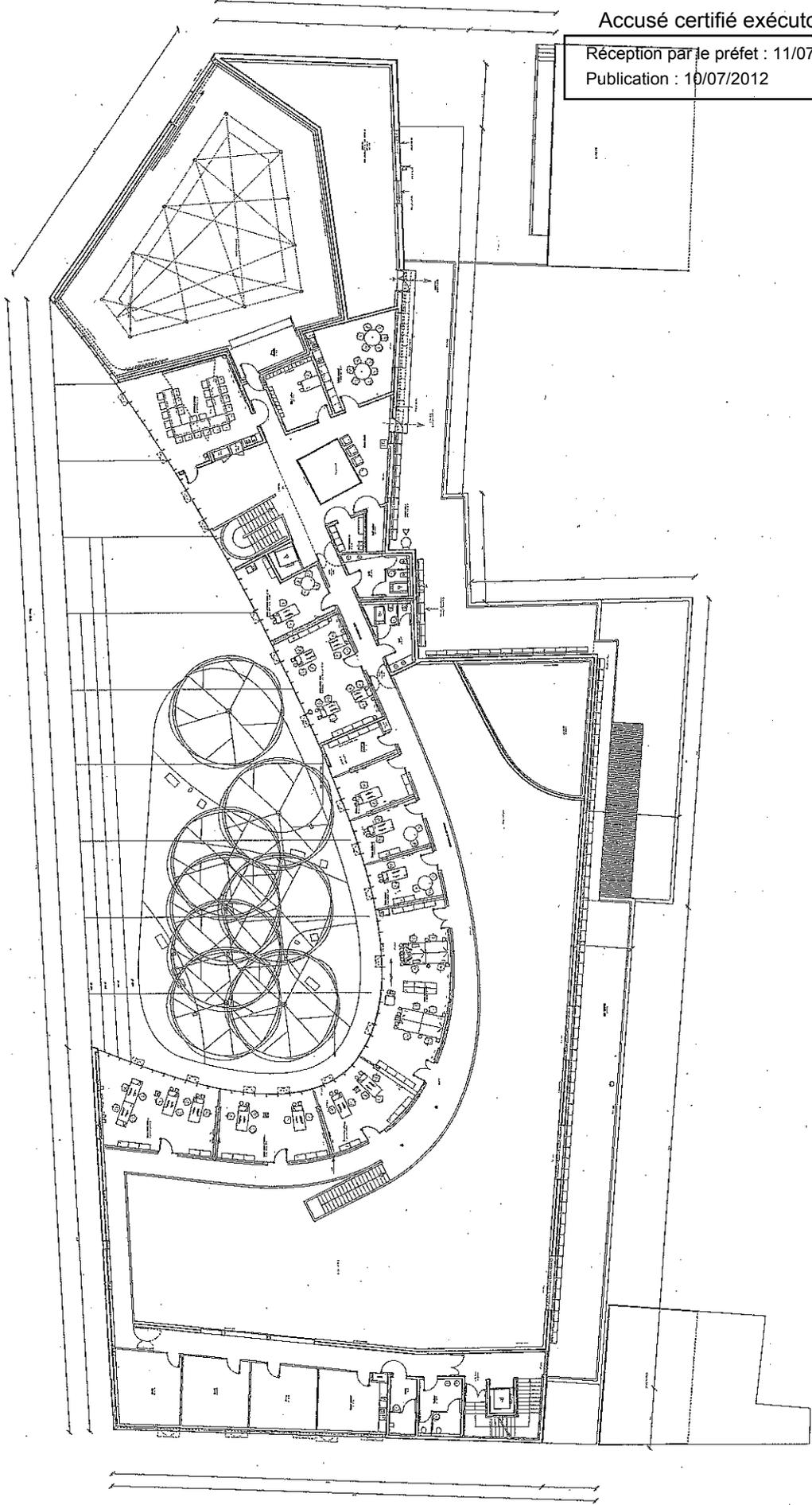
033-213300692-20120710-100712-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012

Publication : 10/07/2012

033-213300692-20120710-100712-07-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012

Maîtrise d'ouvrage : ville de Boulogne
Mandatitaire : BMA

Maîtrise d'œuvre : AA King Kong, Architecte mandataire
COTÉBA / IDB / VPEAS

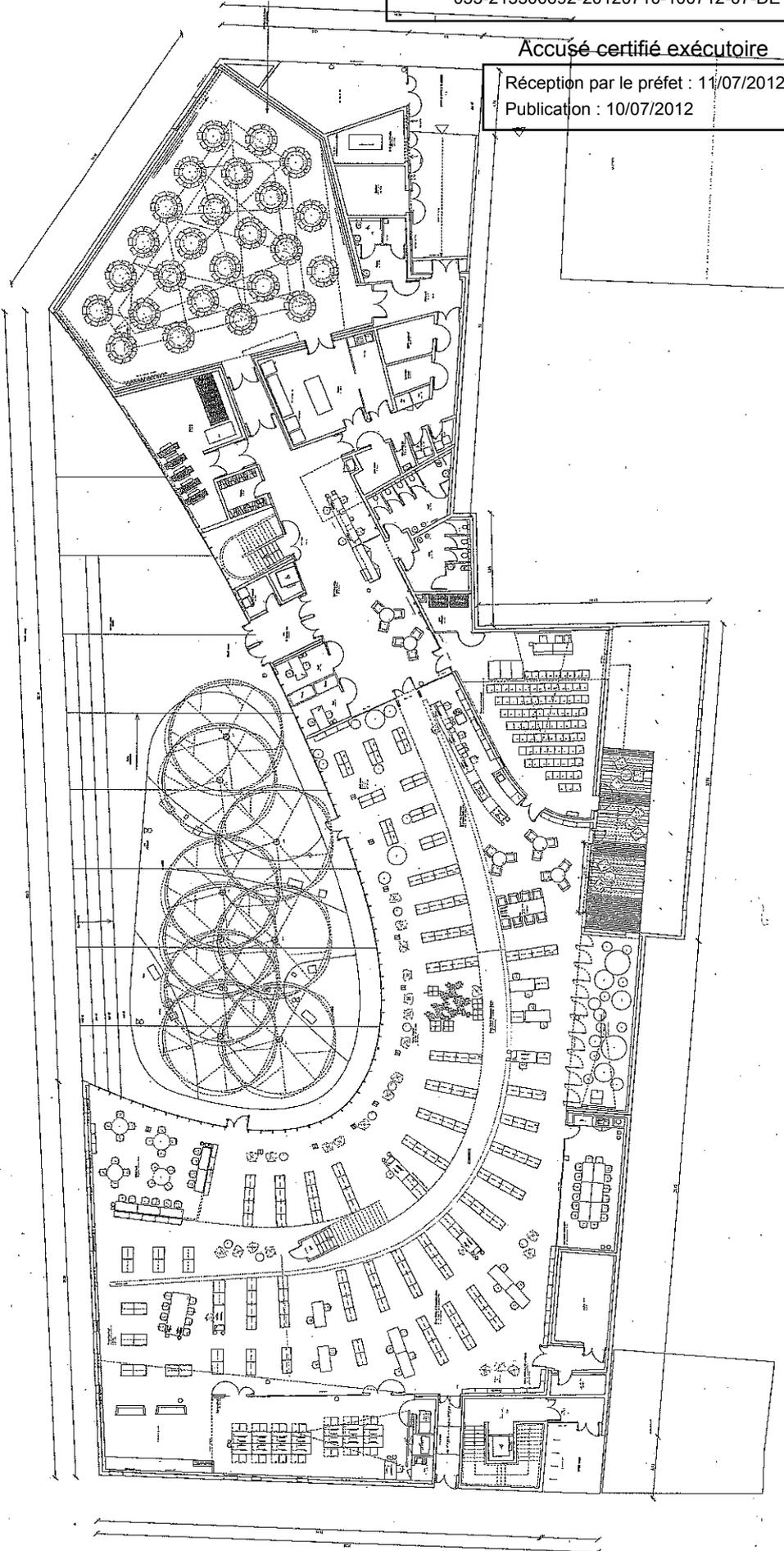
juin 2012

PCa

033-213300692-20120710-100712-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2012
Publication : 10/07/2012



Maitrise d'ouvrage : ville du Bouscat
Mandataire : BMA

Maitrise d'œuvre : AA King Kong, Architecte mandataire
COTÉBA / IDB / YPEAS

juin 2012